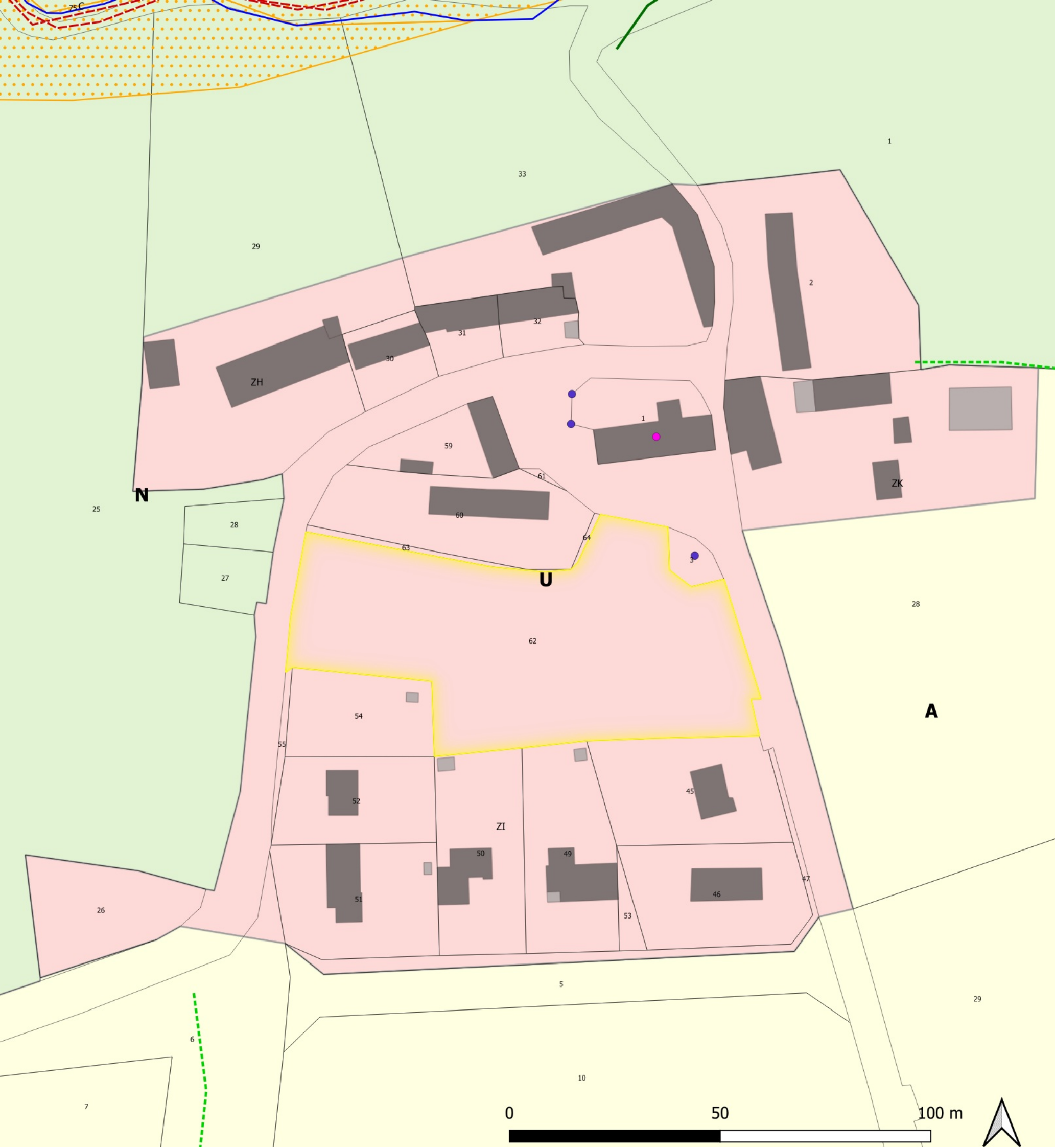




- Limite de commune
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque
- Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

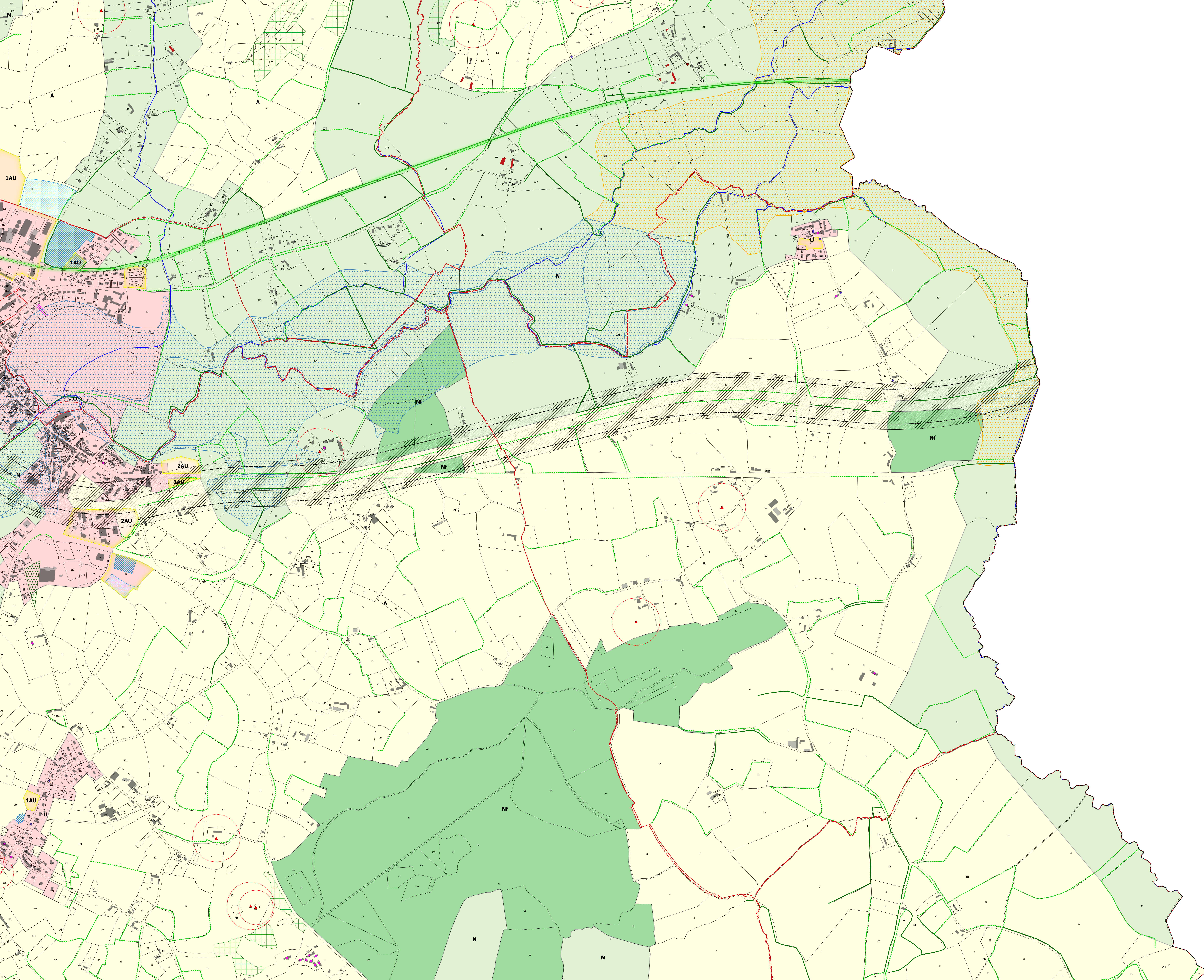
Pièce n°6.1.4.0

REGLEMENT GRAPHIQUE

**BURE
Bourg**

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026





Limite de commune

Limite de zonage

- U
- 1AU
- 2AU
- A
- N
- NF

Prescriptions et informations

- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul de la RN12
- PPRI : servitude d'utilité publique avec un règlement particulier à appliquer en fonction du zonage réglementaire
- AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque
- Cavité souterraine
- Périmètre de cavité souterraine
- Marge de recul voie bruyante (100 m)

N° Emplacement réservé	Bénéficiaire m²
5 Gestion du pluvial / espace public	Commune 922

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.4

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

BURE

-

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUI	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026

